



De la situation de la violence coloniale devant les accidents de la mémoire nationale (le cas vietnamien)

Laurent Dartigues, Alain Guillemin

► To cite this version:

Laurent Dartigues, Alain Guillemin. De la situation de la violence coloniale devant les accidents de la mémoire nationale (le cas vietnamien): Version des auteurs. Chachoua, Kamel;. L'émigration algérienne en France, un cas exemplaire: en hommage à Abdelmalek Sayad (1933-1998), CNRPAH (Alger), pp.207-233, 2012. halshs-00734090

HAL Id: halshs-00734090

<https://shs.hal.science/halshs-00734090>

Submitted on 7 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE LA SITUATION DE LA VIOLENCE COLONIALE DEVANT LES ACCIDENTS DE LA MÉMOIRE NATIONALE (Le cas vietnamien)

À Nicole Ramognino

A l'heure du serpent, les Français,
Ont hissé leur drapeau
Après quatre heures de lutte.
Hélas tout est fini !
Les incendies font rage autour du marché neuf,
Gagnent la préfecture.
Les maisons brûlent,
De pauvres gens s'enfuient
Glissant le long des murs.
Les cœurs se serrent,
Le Tây a pris la capitale.
Complainte sur la prise de la capitale¹

La question des violences de guerre ressurgit en Occident dans les années 1990, probablement en rapport avec la guerre en Yougoslavie, à nouveau sur le sol européen. Elle a permis des avancées théoriques, aussi bien en anthropologie qu'en histoire et en sociologie. Par exemple sur la féminisation de la violence avec la mise en évidence des violences sexuelles de guerre, sur les violences d'humiliation, sur les violences extrêmes. Elle a permis aussi d'ouvrir de nouveaux champs comme les violences coloniales. Les violences de guerre deviennent ainsi la marque de ce XXe siècle qu'il soit analysé par Georges L. Mosse avec la notion de brutalisation (1990) ou Eric T. Hobsbawm avec *L'Âge des extrêmes* (1999).

¹ La « Complainte sur la prise de la capitale » (*Về thất thủ kinh đô*), œuvre anonyme, appartient à un genre de littérature populaire le *Vè*, poème souvent chanté par les aveugles sur les places et les marchés qui propagent dans le peuple aussi bien la connaissance des coutumes et des faits divers que les mots d'ordre de lutte. La « Complainte de la capitale » narre le coup de main avorté contre la garnison française dans la nuit du 4 et 5 Juillet 1883 et la répression qui la suivit. Elle comporte de 1500 à plus de 2000 vers selon les versions. L'une d'elle a été traduite en 1942 par E. Le Bris. Nous utilisons ici la traduction de Huu Ngoc (Huu Ngoc, p. 223). Le mot *Tây* qui signifie en vietnamien, ouest, occident, couchant, est employé pour désigner les Occidentaux et notamment les Français.

Un des traits communs à ces types de violences, qui se recouvrent bien sûr, est la relative efficacité des mécanismes d'occultation, tant du côté des victimes et des bourreaux, que du côté de l'historiographie. Si nous avons centré notre réflexion sur le cas vietnamien, c'est pour deux raisons. D'une part, le Viêt Nam est l'un de nos terrains de recherche, d'autre part l'occultation de la violence coloniale au Viêt Nam présente un trait particulier. Elle est certes sujette aux phénomènes d'occultation propres à toute forme de violence : non-dit, euphémisation, mise en avant de la seule violence d'un adversaire dévalorisé et stigmatisé. Mais c'est en outre une violence coloniale recouverte par une autre violence coloniale postérieure dans le temps et omniprésente dans les débats historiographiques et politiques récents : la violence coloniale en Algérie.

Dans l'exposé qui suit, en nous appuyant sur les acquis des articles et des ouvrages traitant de la violence coloniale au Viêt Nam, nous voudrions proposer quelques outils méthodologiques propres à favoriser l'exploration ultérieure de ce terrain de recherche. Pour ce faire, nous diviserons l'exposé en trois parties. Dans la première, nous nous attacherons à définir la violence coloniale. Dans une seconde partie, nous appliquerons cette grille à la violence telle qu'elle s'est manifestée au Viêt Nam. Dans une troisième partie, nous tenterons de mettre en évidence les mécanismes d'occultation. Faut-il le préciser, traiter du thème de la violence dans le contexte colonial, au Viêt Nam comme ailleurs, ne signifie pas que le fait colonial soit réductible à la seule violence et que tous les colonisateurs aient été des racistes, des assassins ou des tortionnaires. Il nous tient à cœur ici de nous inscrire en faux contre l'ouvrage d'Olivier Le Cour Grandmaison (2005) qui, faute de construction d'un corpus raisonné, réduit la colonisation à une pure entreprise de violence préparant les exterminations de la Seconde Guerre mondiale. Le parti-pris de Le Cour Grandmaison, comme celui de Pascal Blanchard (Blanchard, 2003), aboutissent d'autre part à sous-estimer ou à nier trois phénomènes indissociables du fait colonial : la présence constante d'un discours anticolonial et la solidarité d'une minorité de colonisateurs avec les colonisés, l'aide complice apportée par certains colonisés, notamment parmi les élites, à l'entreprise coloniale, la contre-violence des colonisés. Si cette dernière relève pour une large part de la légitime défense ou de la réaction d'un État constitué à une agression extérieure, il ne faudrait cependant pas en occulter les excès. Aucune cause ne légitime les attentats aveugles, les assassinats de civils, en particulier femmes et enfants, les viols et les mutilations infligées aux adversaires.

L'explication historique ou sociologique ne revient pas à disculper les atrocités des uns et des autres, mais à tenter de les comprendre dans leur contexte singulier.

1. De la violence en général et de la violence coloniale en particulier

Il est difficile de définir la violence. Difficulté accrue par la diversité des formes de violence qui sont toujours contextualisées. Plus précisément, selon l'époque, les sociétés et les acteurs sociaux les formes de violence et leur appréciation sont sujettes à variation. Ainsi, en Assyrie, dans la Grèce et dans l'Égypte antique, les massacres n'étaient pas stigmatisés et assimilés à des crimes, mais admis comme privilège du vainqueur et expression de la puissance publique (El Kenz, p. 29). La violence des mœurs politiques dans la Rome antique, même sous la République à laquelle il conviendrait de mettre des guillemets, relève du régime courant de résolution des luttes de pouvoir au sein de l'oligarchie des grandes familles romaines. Plus proche de nous, et bien sûr sous forme humoristique, le romancier Camilleri ne souligne-t-il pas que le *lupara*, fusil de chasse à canon scié, est un “ *instrument traditionnel de règlement des conflits au sein de l'économie semi-clandestine sicilienne* ” ? (Camilleri, p. 35) De même, les violences au sein de la famille, contre les femmes et les enfants, comme la violence due aux conditions de vie en prison ont été longtemps considérées comme « normales ». Cependant, en suivant Nicole Ramognino, nous voudrions proposer une définition de la violence peut-être provisoire et sujette à révision mais opératoire.

Nicole Ramognino, après avoir distingué la violence d'autres phénomènes qui ne lui sont pas réductibles, tels la contrainte, la force, le conflit et l'agressivité, propose une définition de la violence qui englobant les violences physiques et symboliques, privilégie une approche relationnelle : “ *Nous posons qu'il y a violence et arbitraire, (physique ou symbolique) c.a.d. attaque pour garder la métaphore guerrière, lorsque un corps subit la violence physique, mais aussi parce qu'il est empêché physiquement et/ou symboliquement de développer ses propriétés (ses compétences, sa normativité) et qu'il ne peut s'approprier l'espace nécessaire au développement de son action sociale ou de ses pratiques* ” (Ramognino, pp. 41-42).

Dans cette optique, il convient de préciser à quelles formes de violences sont soumis les colonisés et quels sont les obstacles qui les empêchent de développer leurs compétences dans l'action ou la pratique sociale. Peut-être convient-il à ce niveau de préciser que la « violence coloniale » n'est pas une notion épistémologique, dans le sens où le mot de colonial viendrait désigner une forme de violence proprement coloniale, à nulle autre comparable. La notion désigne une singularité historique, celle des violences au temps colonial. La violence coloniale est plurielle et les formes qui la caractérisent doivent être bien sûr distinguées mais néanmoins articulées, car elles font système.

La première forme de violence est la violence militaire. D'abord celle de la conquête, car c'est par la force des armes que les colonisateurs inaugurent leur entreprise, disposant d'une armée moderne dont la puissance de feu est, assez souvent, sans commune mesure avec l'armement défensif des colonisés. Ensuite celle du maintien de l'ordre lorsque c'est l'armée qui est chargée de cette tâche. Enfin, celle qui se manifeste à l'occasion des guerres de libération coloniale, dans lesquelles le colonisateur ne bénéficie plus au même degré de la supériorité technique de l'armement.

La seconde forme de violence est la violence policière, violence répressive qui conjugue arrestations arbitraires, violences quotidiennes dans des prisons ou des bagnes aux conditions d'hébergement abjectes et pratique de la torture. La violence policière fonctionne d'autant plus efficacement que la colonie est régulée par un statut politique et juridique faisant des colonisés non des citoyens mais des sujets soumis au code de l'indigénat : “ *Le régime de l'indigénat, connu aussi sous le nom de code de l'indigénat ou réduit à la simple expression d'indigénat est, parmi les dispositifs juridiques attachés à l'Empire colonial français, celui qui a probablement le plus fortement marqué la mémoire des colonisés. Aujourd'hui encore, on peut trouver, dans le discours des représentants des pays anciennement dominés par la France, l'évocation de l'indigénat pour rappeler l'esprit et les pratiques d'une époque marquée par la violence, l'injustice et l'humiliation* ” (Merle, p. 135).

Troisième forme de violence, la violence économique. Certes, on ne peut nier que la colonisation soit source de développement, notamment dans le domaine des infrastructures de communication ou de santé, de l'industrialisation progressive d'une partie de la production, de l'extraction minière. Cependant, cette volonté de développement détruit en partie les structures économiques existantes par “ *l'intrusion forcée d'un capitalisme exogène dans un milieu historique hostile, celui de sociétés agraires encore faiblement intégrées dans l'espace marchand* ” au profit “ *d'un développement capitaliste sur le mode colonial, dont le ressort principal ne pouvait être que la recherche de profits élevés par la croissance prioritaire des secteurs tournés vers les marchés extérieurs* ” (Brocheux, Hémerly, pp. 117-118). D'ailleurs l'exploitation économique des colonisés repose non seulement sur la mise en place d'un système d'impôts et de taxes très lourd, mais en outre prend souvent la forme d'un travail forcé. En particulier dans les mines et sur les plantations, cette exploitation économique allie sous-rémunérations, conditions de travail dégradantes et violences répétées des cadres européens, relayés d'ailleurs par les hiérarchies intermédiaires indigènes.

Une quatrième forme de violence, trop souvent sous-estimée, est la violence ordinaire, qui est une manière, pour certains colonisateurs, d'affirmer dans le quotidien ce qu'ils estiment être leur supériorité. Elle prend le plus souvent la forme d'injures, de mépris affiché ou de brutalités. Citant un rapport rédigé par le Général Tubert, Yves Benot, à propos de l'Algérie, met bien en évidence ces pratiques d'humiliation permanente, ici ou là-bas : “ *La commission a d'ailleurs constaté que souvent les Européens répliquent par des termes de mépris, et que le vocable « Sale race ! » résonnait trop fréquemment à l'adresse des indigènes, que ceux-ci n'étaient pas toujours traités, quelque soit leur rang social, avec un minimum d'égards, qu'ils étaient l'objet de moqueries et de vexations* ” (Benot, pp 37-38). Dans les cas plus rares où ces brutalités entraînent la mort de « l'indigène », parfois pour des raisons futiles, les coupables sont rarement condamnés en conséquence. Ces « petites violences » par leur caractère répétitif et par ce qu'elles révèlent du sentiment de supériorité des colonisateurs, suscitent une lente accumulation de haine chez le colonisé.

Comme les autres violences, cette violence ordinaire est sous tendue et légitimée, au niveau des représentations, par un discours justificateur de la supériorité des Occidentaux. Comment définir cette dernière forme de violence ?

Le concept de « violence symbolique », forgé par Pierre Bourdieu est le premier qui vient à l'esprit. Pour Pierre Bourdieu, la violence symbolique est “ *cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser, et pour se penser, ou, mieux pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la structure de domination, font apparaître cette domination comme naturelle* ”(Bourdieu, p. 204). La valeur heuristique de ce concept est indéniable. Cependant, à la suite de Charlotte Nordmann, nous voudrions en signaler certaines limites. La violence symbolique, qui suggère la dépossession totale des dominés, sauf rares exceptions, sous-estime d'un côté leur capacité critique, de l'autre le rôle de la répression : “ *Ce n'est peut-être pas tant l'acceptation par les dominés de la domination qui assure son bon fonctionnement, que la répression ; l'impression qu'il y a peu de contestation de la domination a aussi à voir avec le fait que ces « troubles » sont réprimés violemment et surtout efficacement, de sorte qu'il sont rendus pour ainsi dire invisibles* ” (Nordmann, p. 117). Tout pouvoir de domination comporte donc deux éléments indissolublement mêlés, la violence et le consentement.

Il nous semble aussi que le concept de « rhétorique du pouvoir » qu'Immanuel Wallerstein met en avant pour analyser cette prétention des Occidentaux d'être les seuls détenteurs de valeurs universelles peut être de quelque utilité. Selon Wallerstein, quatre arguments de base sont toujours avancés pour justifier les ingérences des « civilisés » dans les zones « non civilisées » : “ *la barbarie des autres, le devoir de mettre fin à des pratiques qui violent des valeurs universelles, la défense des innocents face à la cruauté des autres, la nécessité de faciliter la diffusion des idées universelles* ” (Wallerstein, pp. 15-16). Si Wallerstein l'emploie pour décrire les discours du « centre », on peut également analy-

ser les rhétoriques ordinaires du pouvoir dont sont porteurs à titre divers les colons européens dans leurs rapports quotidiens avec les indigènes.

2. La violence coloniale au Viêt Nam

Contrairement à l'Algérie, le Viêt Nam n'est pas une colonie de population. La population européenne (française à 90%) est peu nombreuse, rassemblée aux deux extrémités de la péninsule et concentrée dans les villes. On dénombre 24 000 Européens en 1913, 25 000 en 1921 (Robequain, p. 1). Selon le recensement de 1937, les Européens et assimilés ne sont que 39 237 pour une population totale qui s'élève à près de 19 000 000 de personnes (Robequain, p. 28). Ces Européens se répartissent inégalement sur le territoire. En 1940, 50% vivent au Sud (Cochinchine), 38% au Nord (Tonkin) et 12% au Centre (Annam). Parmi eux, 58% résident dans trois villes : 5856 à Hanoï, 2350 à Haïphong et 10 867, soit près du tiers de l'ensemble, dans l'agglomération saïgonnaise². En dehors des relations professionnelles, cette population, très stratifiée, fréquente très peu les Vietnamiens, tout au plus côtoie-t-elle au quotidien les domestiques. Les Français, au Viêt Nam, ont donc l'impression d'être noyés dans la masse. De ce fait, la violence fonctionne comme outil de maintien de l'ordre colonial, notamment par le biais de l'appareil judiciaire.

Dans la mémoire des Français, la violence militaire, au Viêt Nam, est celle de la guerre d'Indochine. On a oublié la violence de la conquête, celle de la première guerre du Viêt Nam, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, d'abord en Cochinchine dès la prise de Tourane en 1858, mais surtout au Tonkin, entre 1882 et 1896. Le docteur Jules Harmand, délégué du Tonkin en 1883, résume le mot d'ordre de la conquête française : “ *moyen barbare, mais efficace !* ” (cité dans Barnhart, 1999, p. 1041). Les combats au Tonkin ouvrent indiscutablement une longue période de sauvagerie. Cette guerre qui nous est bien connue grâce aux travaux de Charles Fourniau, mobilise, au milieu des années 1880, un corps expéditionnaire de 30 000 soldats venus de France et de 6500 tirailleurs

² *Annuaire statistique de l'Indochine, 1939-1940.*

tonkinois qui avec la rotation nécessaire des hommes mobilise 100 000 hommes (Fourniau, p. 20). Le corps expéditionnaire³, s'organise en colonnes qui sèment la terreur. Les pratiques guerrières de ces colonnes nous sont bien connues par les journaux de marche et les témoignages de certains combattants : après avoir levé des coolies sous menace de mort, les troupes coloniales réquisitionnent les vivres et le bétail, incendient les villages, exécutent sommairement prisonniers et civils. C'est le règne de la « baïonnette », dans la langue des militaires. Lors de la prise de la citadelle de Hanoï en 1882, Jules Petitjean Roget témoigne : “ *mes soldats ont fait un massacre épouvantable à la baïonnette* ”, passant en moins d'une minute une soixantaine de combattants à l'arme blanche⁴. C'est aussi une guerre sans pitié, les prisonniers, fréquemment blessés, sont immédiatement exécutés (J. Petitjean Roget, op. cit.).

La prise de Hué, les 4 et 5 Juillet 1885, fait 11 morts français et 1500 morts vietnamiens dont un grand nombre de civils. La brutalité des chiffres souligne la supériorité technique des troupes coloniales, disposant d'une artillerie de longue portée et de fusils à chargement ventral et rapide. Mais ce n'est pas toujours le cas. Si les soldats de la citadelle de Hanoï se battent avec des fusils à pierre ou même à mèche, ils disposent de plus de deux cents très bons canons. La prise de Son Tâi en 1883 voit les forces françaises affronter des troupes chinoises notamment, armées de fusils à répétition, de carabines anglaises et américaines, disposant de canons. Mais là aussi, comme lors de la prise de Hanoï, l'utilisation en tir tendu de ces canons les rend inefficaces (J. Petitjean Roget, op. cit.). Autre trait d'inégalité des forces en présence, l'artillerie défensive des Vietnamiens, à faible rayon d'action, ne fait pas le poids devant les grosses pièces de marine.

Pierre Loti relate en ces termes, dans le Figaro du 28 septembre 1883, le bom-

³ Selon Charles Fourniau (pp. 20-21), les pertes françaises sont essentiellement dues aux épidémies, fièvres ou autres dysenteries. En 1885, si on évalue à 5000 hommes les pertes au Tonkin, chiffre selon lui probablement en dessous de la vérité, celles dues aux combats ne dépassent pas quelques dizaines. Ce qui est contredit par d'autres témoignages. La bataille de Son Tâi qui engage durant cinq jours environ 8 bataillons voit la perte d'un bataillon tué sous le feu des soldats chinois, soit grosso modo 600 hommes. Il faut en outre souligner que les infections dues aux blessures, aux amputations gonflent encore le nombre de morts, et ne pas oublier que les longues marches éprouvantes dans les campagnes vietnamiennes non seulement épuisent des hommes mal nourris mais leur font contracter des maladies comme le souligne Charles Fourniau. Voir *Lettres de J. Petitjean Roget*, Bulletin des amis du Vieux-Hué, juillet-sept. 1932.

⁴ Lettre de 1882 (probablement de fin avril) de J. Petitjean Roget à son frère, pp. 304-306.

bardement des forts qui gardent la rivière de Hué, le 19 août de la même année :
“ *Pas de roulis aujourd’hui ; les pièces de l’escadre, parfaitement pointées, portent toutes en plein sur les batteries annamites, qui doivent être écrasées. À chacun de nos coups, on voit voler des tourbillons de sable et de pierres. Leur feu ne tient pas dix minutes. Au bout d’une demi-heure, nous cessons aussi le nôtre, la terre ne répond plus* ”.

Une fois le Viêt Nam « pacifié », c’est encore à l’armée qu’on fait appel, en cas de désordres graves. En 1909, la tentative d’empoisonnement de la garnison de Hanoï conduit les tribunaux à prononcer des centaines de décapitation. Surtout, en 1930-31, la répression militaire des mouvements nationalistes débouche fréquemment sur des massacres. Ainsi, en septembre 1930, dans le centre du Viêt Nam, les aviateurs, autorisés par une circulaire du Résident supérieur de l’Annam à bombarder sans sommation tout attroupement, incendient les villages « coupables », faisant plusieurs milliers de morts : “ *Un des aviateurs, revenu après quelques jours au dessus du théâtre de ses exploits disait : « Cela puait tellement que là haut même j’en était malade »* ” (Viollis, p. 106). De même, en décembre 1930, près de la ville de Quang-Nai, au sud de Hué, une réunion nocturne de 7 à 800 indigènes, est mitraillée. Les tirs à bout portant font 130 morts (Viollis, p. 69). La Légion étrangère, dans la province centrale du Nghe Tinh, s’est particulièrement illustrée dans l’horreur, certains légionnaires se vantant d’avoir décapité à la scie leurs prisonniers (*Le Petit Populaire du Tonkin*, 15 mars 1931, cité dans Barnhart, p. 876).

À partir de 1945, les troupes françaises chargées de la « pacification » agissent avec la même barbarie aveugle. Ngo Van cite le témoignage de l’ethnologue Jeanne Cuisinier qui, en 1945, entend un lieutenant de la Légion étrangère raconter en ces termes son dernier engagement : “ *Nous avons eu des pertes, mais nous avons bien répondu, et nous avons fait du dégât. Sur six kilomètres de profondeur, il ne reste rien ; des canards jusqu’au buffles, en passant par les femmes et les enfants, nous avons tout nettoyé* ” (Ngo Van, 1995, p. 362). Un an après, le 23 Novembre 1946, le bombardement de Haiphong fait probablement 6000 morts, pour l’essentiel des civils.

Si la violence militaire ponctue la présence française en Indochine, la violence policière s’exerce quant à elle quotidiennement. Dans les prisons, alors que les condamnés de droit commun, escrocs, voleurs et assassins, français et indiens, sont convenablement traités, il n’en est pas de même pour les prisonniers politiques vietnamiens, entre autres à Hanoï : “ *ils sont environ*

*1500 dans des locaux destinés à abriter 500 détenus, entassés dans des salles empuanties par des tinettes, insuffisamment éclairées et aérées ; aucun droit à la cantine, point de visites, point de lecture ; ce n'est qu'en cas de maladies graves et souvent quand il est trop tard que les politiques indigènes ont droit à l'infirmerie ” (Viollis, p. 18). La palme de l'ignominie peut être attribuée au célèbre bagne de Poulo Condor. Le commandant Tesseyre, ex-directeur de Poulo Condor, en 1946, déclare devant la commission interministérielle d'enquête sur les responsabilités en Indochine : “ *Il y avait 5000 bagnards [sous Decoux, 1940-1945]. Le mois de mon arrivée, il y a eu 172 décès, un peu plus que la moyenne d'une année d'autrefois... Un médecin indochinois... m'a déclaré qu'il lui était arrivé, au matin, 5 cadavres au bagne politique* ” (cité par Ngo Van, 1995, p. 477).*

Pratique courante et corroborée par d'innombrables témoignages, celle de la torture : tortures classiques, privation d'eau et de nourriture, coups de rotin sur les chevilles et la plante des pieds, tenailles appliquées aux tempes ; torture plus raffinées inventées par la Sûreté de Cholon : introduction de coton que l'on brûle ensuite dans des plaies faites avec des lames de rasoir, introduction dans le canal urinaire d'un fil de fer en tire-bouchon que l'on retire brusquement ; enfin, toute une gamme de tortures à l'électricité, pratiquées journellement en 1931, par le commissariat de Binh Dong, à Cholon (Viollis, p. 21). Les femmes sont également soumises à la torture, notamment les jeunes filles : “ *De jeunes congaises de seize à dix-huit ans sont amenées de nuit à la délégation : viols, pendaison par les orteils, flagellation sur les cuisses et la plante des pieds, introduction de nids de fourmis rouges dans les parties intimes, leurs bras et leurs jambes attachées, jusqu'à ce qu'elles avouent faire partie d'un groupement communiste* ” (Viollis, p. 22).

Les formes de la violence économique, omniprésentes sur les plantations, dans les mines et les usines sont bien répertoriées et répétitives : sous-rémunérations (dans les meilleurs des cas les salaires ne dépassent jamais 2 francs à 2 francs 50 par jour), conditions de travail très pénibles et conditions d'hébergement dégradantes. Il faut y ajouter les mauvais traitements des cadres et plus précisément des contremaîtres européens ou vietnamiens, cristallisés dans la figure du *cai*. L'enquête du 27-28 mars 1928 de M. Delamare, inspecteur des affaires politiques, dans les plantations de Mimot, en témoigne. Un cadre européen, M. Verhels, s'acharne sur un homme et sur trois femmes, dont une veuve de trente ans enceinte de six mois, qui avaient abandonné leur

tâche pour aller boire, car la réserve d'eau potable était épuisée : “ *Mr Verhels leur fit signe de se coucher à terre ... Avec une canne en rotin grosse comme le pouce et dont la poignée était entourée de fil télégraphique, il frappa successivement sur les fesses et le haut des cuisses des trois femmes ...elles reçurent chacune dix coups* ”. Des témoins précisent que “ *pour les battre Mr Verhels s'était servi d'une canne à bout ferré et que, pour les frapper, il tenait la canne par le petit bout, de façon à ce qu'ils fussent cinglés par la poignée entourée de fil de fer* ” (cité dans Ngo Van, p. 415 et publié dans *La Résurrection*, n° 1, décembre 1928, Paris).

Louis Roubaud signale un cas de sévices ayant entraîné la mort, dans les charbonnages du Tonkin. M. Schultz, contremaître européen, en essayant d'expliquer à l'ouvrier Kum, la manière de manœuvrer un wagonnet, glisse et tombe de façon comique, ce qui déclenche le rire de Kum : “ *Cette « insulte » affola [le contremaître] qui d'un coup de pied étendit le rieur sur la voie. Puis, devant les autres ouvriers muets et immobiles de terreur, il s'acharna. Quand il s'arrêta, il n'y avait plus à transporter à l'infirmerie qu'un corps inerte. Le médecin constata que le coolie Kum avait deux côtes cassées et la rate éclatée. Il signa le permis d'inhumer. Poursuivi pour coups et blessures ayant entraîné la mort, M. Schultz fut condamné à un mois de prison avec sursis* ” (Roubaud, p. 164).

Ce dernier cas nous introduit à la violence du système judiciaire mis en place par la France. Car ce cas n'est pas rare. Le procureur général par intérim Bouche écrivait en 1910 au gouverneur général Klobukowski : “ *Toutes les fois que les cours criminelles sont saisies de crime commis par des Européens sur des indigènes, elles acquittent* ” (cité dans Barnhart, p. 1069). Il existe ainsi un droit tacite, non écrit, qui autorise les expatriés à molester voire tuer les Vietnamiens et instaure à la fois un régime d'impunité et une inique inégalité de traitement dans la mesure où, inversement, le meurtre d'un Européen entraînait sans coup férir la peine capitale. Certes, la présence d'un Philastre, inspecteur des affaires indigènes, érudit et fin connaisseur du droit vietnamien, au tribunal indigène de My Tho explique que les sentences puissent être clémentes et même toutes les peines de mort commuées au nom de circonstance atténuantes liées au contexte politique de la conquête (id., p. 301 et sq.). Mais le régime de croisière de la justice, qu'elle relève de la loi vietnamienne, française ou d'un système hybride est le plus souvent en contradiction avec les idéaux et les pratiques de la patrie des droits de l'homme. En témoignent le

recours aux exécutions sommaires et aux châtiments corporels conçus à la fois comme moyen d’instruction et de sanction, tels le port de la cangue et les exécutions publiques au sabre : cinquante-et-une ont eu lieu en 1916 à Saïgon, alors qu’elles n’étaient plus pratiquées en France depuis la fin du XIX^e siècle (id., p. 874).

Il faut aussi faire cas des violences ordinaires que Léon Werth a bien situé : *“ Il faut distinguer entre les actes de répression, suite de la conquête : condamnation à mort après les révoltes, les actes de férocité individuelles et les actes de brutalité qui sont entrés dans la coutume. On a pu voir dans les rues de Saïgon des missionnaires qui, de la voiture, frappaient à coup de pied ou à coup de canne le coolie-pousse qui les transportait, afin qu’il courût plus vite. C’était le coup de fouet au cheval ou la pression sur l’accélérateur ”* (Werth, p. 61). Dans cette veine, Luc Durtain relate l’anecdote suivante. Invité à la table d’un Français, il voit soudain son hôte menacer son domestique, traité de « nha-qué »⁵, parce qu’il a oublié les verres à champagne : *“ Deux poings, qui heureusement ne s’abaisseront pas, se lèvent sur le misérable ... J’ai vu un chien humain que l’on va battre. La peur agrandit les yeux jusque dans les pommettes... les tibias dans le large pantalon tremblent »* (Durtain, p. 120). L’hôte se rassoit, parle délicatement de littérature, Valéry, Claudel, Montaigne dont il est un grand lecteur, avant d’entrer de nouveau en rage parce que cette « brute » n’a pas mis de cuillère à moutarde (Durtain, pp. 120-121).

Ce type de comportement et de discours, cette manière de désigner les Vietnamiens, ne sont concevables que si les colonisateurs ont la ferme conviction d’avoir en face d’eux une race inférieure. Les valeurs universelles dont ils se prétendent porteurs, au nom d’une « mission civilisatrice », les amènent à considérer les « Annamites » (dont la majorité des Européens ignorent et méprisent la culture), parfois comme des animaux, plus souvent comme des brutes ou des sauvages, au mieux comme des enfants qu’il convient d’éduquer. Prétention que Georges

⁵ Le terme *nhà quế*, en vietnamien, peut se traduire par paysan, mais il est utilisé de manière péjorative par les colonisateurs français. Il en est de même de « congaïe », qui désigne les compagnes vietnamiennes des Européens, dont dérive une injure « encongayé », c’est-à-dire celui qui vit avec une indigène. En vietnamien, *con gái* signifie tout simplement fille ou fillette.

Clémenceau stigmatise dans le débat qui l’oppose à Jules Ferry le 30 juillet 1885 à la chambre de Députés : “ *Races supérieures ! Races supérieures, c’est bientôt dit ! ...Race inférieure les Chinois ? Avec cette civilisation dont les origines sont inconnues et qui paraît avoir été poussée tout d’abord à ses extrêmes limites ? Inférieur, Confucius ?... Vous nous dites : lorsque les Européens se sont trouvés en contact avec les nations que vous appelez barbares – et que je trouve très civilisés – n’y a-t-il pas eu un plus grand développement des vertus sociales ?... Est-ce qu’il y a eu moins de vertu sociale en Chine que dans tel pays d’Europe ? Est-ce qu’aux îles Sandwich, il y a la même moralité aujourd’hui qu’avant le moment où le capitaine Cook y a abordé ? Regardez l’histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares, et vous verrez la violence et tous les crimes déchaînés, l’oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l’histoire de votre civilisation ! Prenez-la où vous voudrez, et quand vous voudrez, soit en Amérique sous Cortez ou Pizarre, soit aux Indes ” (Manceron, p. 78).*

Une analyse fine de cette « rhétorique du pouvoir » mise en œuvre par les colonisateurs français au Viêt Nam n’est pas possible dans le cadre de cet article. Il n’est toutefois pas sans intérêt de l’aborder brièvement à travers l’utilisation du *tây bôï*, ce pidgin français du Viêt Nam, qui “ *certes pouvait servir à rapprocher deux communautés linguistiques qui n’avaient pas d’autres moyens de communication, mais en même temps marquait une distance entre le dominant et le dominé* ” (Love, p. 24). Alors qu’Étienne Aymonnier, officier et administrateur colonial (1844-1929), envisage, du moins provisoirement, d’en faire une langue d’enseignement au motif que ce « *sabir* », ce « *parler nègre* » “ *offre l’avantage capital de pouvoir être répandu partout à peu de frais et à bref délai, en le substituant au quốc ngữ* [transcription du vietnamien en un alphabet latin] ” (Aymonnier, p. 65), ce pidgin est considéré par les Vietnamiens comme une marque de mépris. Philippe Franchini, eurasien de mère vietnamienne et de père corse, déclare : “ *Les Français s’exprimaient ainsi avec leurs boys ou boyesses, sous prétexte de se faire comprendre, mais les petits Blancs finissaient par employer ce même « petit nègre » avec les Vietnamiens cultivés dont ils n’avaient pas su deviner l’instruction ou le rang social, ce qui ne manquait pas de provoquer des incidents, d’attiser des haines plus ou moins latentes* ” (Franchini, p. 20).

Pour être plus juste, si la masse des administrateurs, des militaires et des colons partageaient des convictions racistes vis-à-vis des Vietnamiens, la plupart des membres de l’élite de la fonction publique, les orientalistes, une partie des prêtres, des individus appartenant à diverses catégories

sociales s'accordaient sur l'idée d'avoir affaire à une grande civilisation qu'ils respectaient. On peut faire cependant l'hypothèse que le besoin de préserver et pérenniser l'entreprise coloniale les poussaient à accepter la violence, qu'ils pouvaient par ailleurs personnellement réprouver, comme une nécessité faite vertu.

Telles sont les multiples facettes de la violence coloniale au Viêt Nam, il convient, pour finir, d'en analyser les mécanismes d'occultation.

3 . Dieu, que la guerre coloniale n'est pas jolie

Ah Dieu ! que la guerre est jolie

Avec ses chants ses longs loisirs

Guillaume Apollinaire⁶

Le déni de la violence de la colonisation au Viêt Nam conjugue tous les mécanismes habituels d'occultation de la violence : le silence ou la censure, l'euphémisation, l'imputation de la violence à l'adversaire.

La guerre des paysans et des lettrés, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est abondamment commentée par la presse populaire française, mais pour *Le petit journal* et *L'illustration*, nos vaillants soldats se battent héroïquement contre les pirates chinois et les mandarins cruels, coupeurs de têtes, au nom de la défense de la civilisation et de la religion chrétienne. Après le « désastre » de Langson (1885), les grands journaux parisiens envoient des correspondants sur le terrain. Un des plus célèbres est Paul Bonnetain, arrivé au Tonkin dès 1884 pour le compte du *Figaro*. Il transmet régulièrement des articles, réunis dans l'ouvrage *Au Tonkin* paru en 1885, qui développent la même rhétorique que les journalistes de la presse populaire. Paul Bonnetain préface d'ailleurs un roman à succès *Les aventures de Sidi-froussard*⁷ dû à la plume de Georges Le Faure, publié en 1891 chez Firmin-

⁶ Ce poème *L'adieu du cavalier*, extrait de *Lueurs de tirs*, inséré au recueil *Calligrammes*, fut sans doute composé en septembre-octobre 1915.

⁷ Sidi-froussard est un vieux soldat, un peu ridicule, Pascal Brunet, qui a combattu en Algérie les « gredins d'Arbis », d'où la présence du terme « sidi » dans son surnom.

Didot dans la collection « Romans patriotiques » et dédié à : *tous ceux qui ont fait le coup de feu là-bas*. Bonnetain (p. III) félicite Le Faure en ces termes : “ *Vous amusez vos innombrables lecteurs avec Les aventures de Sidi-froussard mais en leur apprenant quelque chose de ce Tonkin que la France ignore, et en leur racontant les merveilles qu’ont accomplies nos soldats* ”.

Si le discours anticolonialiste n’est pas totalement absent, toute allusion aux violences du corps expéditionnaire est jugée attentatoire à l’honneur de l’armée. Lors du débat du 28 Juillet 1885, lorsqu’Eugène Delattre, député républicain radical de la Seine, affirme que l’armée française, en Chine et au Tonkin, ne fait pas de prisonniers, il se voit répondre par Jules Ferry : “ *Qu’est-ce que vous dites, Monsieur ? Vous avez prononcé une parole offensante pour l’armée française ... Je ne peux laisser dire ici que l’armée française ne fait pas de prisonniers* ” (Manceron, p. 63). Ainsi que le note Charles Fourniau à propos du sac de Hué, du pillage du Palais impérial et de l’incendie de la Bibliothèque impériale, le silence sur les crimes français renvoie à la rhétorique d’une noble entreprise d’extension des lumières de la civilisation occidentale sur un pays courbé sous le joug d’un despotisme proprement oriental qui éteint dans l’œuf quasiment tout discours de contestation (Fourniau, p. 374). C’est en fait dans la seule presse d’extrême-gauche, comme *La Lanterne*, *L’assiette au beurre*, *Le cri du peuple*, et à partir de 1904, *L’Humanité*, que l’on dénonce les violences coloniales. Ainsi, en novembre 1883, dans *Le cri du peuple* Jules Vallès fait entendre sa colère : “ *Le Ferry a enlevé l’affaire en disant qu’il fallait aller au Tonkin pour assurer le pain de nos enfants ... Le pain de nos enfants, turlourou ! Mais tu n’auras jamais d’enfants, tu n’auras jamais de famille, tu pourras violer les femmes aux bords du fleuve Jaune, où sont les cormorans et les poissons écaillés de vert. Tu te feras payer du chien au ricin dans les bateaux à fleurs, voilà tout, et tu reviendras gangrené de vices et avec la peste dans le sang ! Car, si tu n’y laisses pas tes os, tu deviendras pour sûr un soudard ignoble... Et ce sera pire encore, peut-être, si tu es capable de ne pas tourner au traîneur de sabre et au licheur d’absinthe, sans être capable pour cela de tourner au révolté. Tu auras pris le pli de la caserne, le respect du*

mot d'ordre, l'habitude d'obéir, sans un mot, ni un geste, à tout signal commandant la manœuvre ou l'assassinat. C'est là-dessus qu'ils comptent ! Ils veulent te dresser à tuer ; ils veulent avoir en toi une mitrailleuse vivante, dont à leurs moments, ils tourneront la manivelle ! » (Ferry, pp. 316-317).

Mais ces dénonciations des violences coloniales ne font pas le poids face à la grande presse parisienne et la presse populaire. Sauf accident, ces violences ne figurent jamais à la une des grands journaux. C'est pourquoi Julien Viaud, officier de marine, témoin de la prise des forts gardant la rivière de Hué, par l'escadre française, le 20 août 1883, mais plus connu sous le nom de plume Pierre Loti, fait scandale quand il publie dans *Le Figaro* des 28 septembre, 13 et 17 octobre 1883, trois articles qui évoquent crûment les violences guerrières. Dans *Histoire militaire de l'Indochine* publiée en 1922 par les officiers de l'État-Major sous la direction du Général Puypéroux, les combats sont décrits en ces termes : “ *L'attaque débuta de bon matin, après de sévères bombardements par la flotte... Un détachement d'infanterie de marine marche à l'assaut du fort principal...A neuf heures le fort est pris et le pavillon tricolore est hissé à la place du grand étendard jaune de l'Annam* ” (Cité par Mus, p. 159). Sous la plume de Loti, à la une du *Figaro* du 17 octobre 1883, le ton est tout autre : “ *Plus personne à tuer. Alors les matelots, la tête perdue de soleil, de bruit, sortaient du fort et descendaient se jeter sur les blessés avec un tremblement nerveux. Ceux qui haletaient de peur, tapis dans les trous...qui râlaient en tendant les mains pour demander grâce... Ils les achevaient, en les crevant à coups de baïonnette, en leur cassant la tête à coups de crosse* ”⁸. Ce récit est repris par la presse d'extrême-gauche et la presse anglaise. Le 2 décembre, Loti est convoqué par le ministre mais il pourra repartir en 1885. D'ailleurs Loti ne condamne pas le comportement des marins : pour lui la guerre c'est comme ça.

⁸ Nous avons mis en annexe le texte de l'article publié par Pierre Loti, dans *Le Figaro* du 17 octobre 1883 qui, à notre connaissance, n'a jamais été reproduit dans sa version intégrale. Un ouvrage récent *Trois jours de guerre en Annam. Reportage de Pierre Loti* (Paris, Les Éditions du sonneur, 2006), restitue la version censurée et amputée des passages les plus violents reprise en volume par Loti dans *Figures et choses qui passaient* (Calmann Lévy, 1898). En revanche, des fragments en ont été publiés, notamment par Kateb Yacine dans *L'homme aux sandales de caoutchouc* (pp. 26-28).

Il évoque par ailleurs les bombardements massifs des villages sans un mot de pitié pour les morts civils. Le 9 décembre, il se plaint en ces termes dans une lettre à Alphonse Daudet : *“ Vous savez bien mon histoire, vous avez lu les journaux plats et stupides. Vous avez vu Delpit être le seul à me défendre avec une grande apparence de cœur et d’élan. Je ne sais pas ce qu’on va faire de moi en France. Mon dieu, il est possible que l’on ne me punisse pas. Mais la chose qui demeure, qui est inique et révoltante, c’est qu’on m’accuse d’avoir dénoncé ces pauvres matelots, de les avoir déconsidérés en les dépeignant comme des sauvages. Vous avez trouvé cela, vous au moins, n’est-ce-pas ? C’est grotesque et pitoyable. Voici des gens à Paris qui envoient tuer ici de braves enfants du pays breton valant cent fois, mille fois, plus qu’eux-mêmes qui (...) nous lancent dans cette expédition du Tonkin et qui ont, après, des haut-le cœur, poussent des petits cris de femme nerveuse quand on vient leur dire comment les choses se passent... S’ils savaient, ces gens, combien je les met au-dessus d’eux, nos marins, et combien je les aime ”* (Quella-Villéger, pp. 99-100).

Dans l’entre-deux-guerres, ni les articles de la presse d’extrême-gauche, ni les livres de dénonciation de Paul Monnet, de Louis Roubaud, d’Andrée Viollis n’ont suffisamment de retentissement pour entraîner un véritable mouvement d’opinion anti-colonial : aucun n’aura l’impact des récits d’André Gide à propos du Congo.

Pendant la guerre d’Indochine, la situation n’est guère différente. L’opinion française est plutôt indifférente à la guerre du Viêt Nam. Ce que mesure dans les sondages la proportion des sans-opinions qui rassemblent 25% des personnes interrogées en 1945 et 30% en 1954, ce que ne contredit pas le fait qu’au fur et à mesure du déroulement des opérations, la proportion des partisans de la guerre diminue constamment : 37% en 1947, 27% en 1950, 21% en 1953, 8% en 1954 (Ruscio, 1991, pp. 37-39). Comme le souligne Alain Ruscio cette attitude est en partie motivée par le fait que les combattants ne sont pas du contingent, mais des soldats de métier, originaires pour une large part des colonies françaises du Maghreb et de l’Afrique sub-saharienne. Le nombre de Français « de souche » du corps expéditionnaire n’atteindra jamais 70 000 hommes. Aussi les pertes touchent de faibles franges de la population. De ce fait, à l’inverse de ce qui se passera pour l’Algérie, les familles françaises sont peu concernées (Ruscio, 1991, p. 38).

Par contraste, la majorité de la classe politique française est plutôt belliciste. Jusqu'en 1946, à l'exception de l'extrême-gauche, partis de droite et de gauche, dont le parti communiste, sont pour le maintien du système colonial en Indochine, sous une formule certes plus libérale (Ruscio, 1996, p. 118). Après 1946, lorsqu'il s'avère que la négociation n'est plus possible, seule une partie de la gauche rejoint les opposants à la « sale guerre » : les communistes, une minorité de la SFIO, et la « troisième gauche » regroupée autour de trois revues, *Les Temps modernes*, *Esprit* et *Témoignage Chrétien* (Ruscio, 1996, pp. 124-125), ainsi que des catholiques de gauche (Rousseau, 2002). En dépit de l'indifférence ou de l'hostilité de l'opinion publique, la censure fonctionne toujours, il y a des choses qu'il ne faut pas dire, notamment évoquer la torture. Lorsque Jacques Chegalay, envoyé spécial au Viêt Nam par *L'Aube*, organe du MRP, veut faire état de la torture en Indochine et notamment de la torture à l'électricité, *L'Aube* refuse son témoignage qui aura un grand retentissement après sa publication dans *Témoignage Chrétien* du 29 Juillet 1949 (Rousseau, pp. 34-35).

L'occultation fonctionne aussi sur le mode de l'autocensure. C'est le cas de Jules Roy. Envoyé en Indochine en mars 1952 pour une mission de propagande, il est témoin de massacres et de tortures, ce qui l'amènera à démissionner de l'armée dès février 1953. Mais il lui faudra trente-huit ans pour dire clairement les choses. Dans *Bataille dans la rizière* en 1953, pas un mot de la torture. Il assimile, au contraire, les soldats du corps expéditionnaire aux croisés, au nom de la lutte contre le communisme. En 1957, dans *Fleuve Rouge* une pièce de théâtre montée en 1961, le refus de la torture passe par le discours de l'un des personnages, le Commandant Valion. Dans un récit de 1959 au titre ironique *Les belles croisades*, nouvelle condamnation de la torture. Mais ce n'est que dans *Mémoires barbares*, en 1989, qu'il exprimera son dégoût : « Un jour, au cours d'une nouvelle opération ... j'aperçus devant une pagode un troupeau de paysans accroupis sous la garde de soldats. Je demandai à l'officier qui m'accompagnait ce que c'était. « Rien. Des suspects ». Je demandai que l'on s'arrêtât. J'allai à la pagode, j'entrai. On amenait des files de *nha qué* devant des tables ou des spécialistes leur brisaient les couilles à la magnéto. Je me fis reconduire à l'hôtel Métropole et restai enfermé deux jours. Quand je sortis, j'avais décidé de quitter l'armée » (Roy, p. 396).

En 2008, dans une conjoncture de crise mémorielle, l'occultation de la violence coloniale au Viêt Nam n'a pas disparu. D'une part, elle est réactivée par l'entreprise de réhabilitation de la colonisation française, dont on a voulu introduire dans une loi de 2005 l'enseignement des côtés positifs. À travers la stigmatisation hypocrite de la repentance, on tend à interdire aux historiens, aux ex-colonisés et à leurs descendants de faire le point, le plus objectivement possible, sur ce qui s'est passé. D'autre part, la focalisation des débats politiques et historiographiques sur la guerre d'Algérie, postérieur à la guerre d'Indochine, ayant concerné un plus grand nombre de Français et plus présente à leur mémoire, a rejeté dans l'oubli la guerre d'Indochine. Au point qu'Alain Ruscio, dans une tribune parue le Jeudi 25 octobre 2007 (sur le site www.amnistia.net) et intitulée *Indochine-Algérie : Du bon usage colonial du napalm*, doit rappeler quelques vérités premières. Il s'indigne à juste titre que les commentaires de certains journalistes et critiques, à l'occasion de la sortie du film *L'ennemi intime* de Florent Emilo Seri, ignorent que ce n'est pas en Algérie, mais au Viêt Nam, le 15 janvier 1951, que le napalm fut utilisé pour la première fois par l'armée française : “ *Et c'est l'un des héros de la saga militaire française du XXème siècle, le général (fait maréchal à titre posthume) de Lattre qui a été le père de cette utilisation. Père honteux ? Père caché ? Non pas. De Lattre est nommé commandant en chef du Corps expéditionnaire français en Indochine le 6 décembre 1950, au lendemain d'un premier désastre, dit de la RC 4 (route Cao Bang-Lang Son) au nord-Tonkin. Ses premières instructions, début janvier 1951, rapportées avec ferveur par Lucien Bodard, sont les suivantes : « que toute la chasse y soit, que cela mitraille, que cela bombarde. Du napalm, du napalm en masse ; je veux que tout autour ça grille les Viets »*”. À chaque fois que le corps expéditionnaire fut en difficulté – et il le fut de plus en plus – le napalm fut élevé au rang d'arme suprême, jusque et y compris à Dien Bien Phu. Ce qui “ *n'arrêta pas évidemment le cours des choses*”.

Conclusion

Pour efficaces qu'ils soient, les mécanismes d'occultation de la violence coloniale au Viêt Nam comme ailleurs peuvent être dévoilés, à travers l'exploration et, quand cela est possible, l'ouverture des archives policières et militaires, par le recueil systématique des témoignages, écrits et oraux, tant des colonisés que des colonisateurs, par le dépouillement de la presse française et

viétnamienne. À ce titre, s'il faut nourrir des craintes quant à la crise mémorielle qui met en avant la seule souffrance des victimes, on peut aussi y voir une manière de faire publicité dans l'espace public de faits qui n'étaient connus que des cercles académiques. À propos des procès sur les crimes totalitaires, Paul Ricœur soulignait l'importance de cette publicité afin que les peuples s'approprient ce qu'ils réprouvent absolument ; il relevait également que cela participait de la ré-affirmation de la démocratie abîmée par les violences extrêmes de la guerre (Ricœur, p. 413 et sq.).

Ce que nous voudrions prôner en outre ici, c'est l'exploration, sur un vaste corpus, d'une source trop souvent négligée, la littérature : littérature coloniale, littérature vietnamienne francophone, littérature en langue vietnamienne. Pourquoi la littérature ? La littérature ne saurait être assimilée, comme l'ont fait trop longtemps les historiens et les sociologues, à l'irréel, à l'imaginaire trompeur, à l'idéologique. Une fois écartés les biais d'une lecture naïve qui assimilerait l'œuvre à un document, on ne saurait mettre de côté cette ressource irremplaçable que constitue la littérature pour la compréhension d'une société. La littérature met en scène la réalité sociale, mais en la mettant en scène elle la construit. En tant qu'œuvre, le procès littéraire est une activité sociale de problématisation de mondes virtuels et possibles qui ouvre, à travers les rapports auteur-lecteurs, des rapports de coopération, de don et de contre-don de sens, des effets d'interprétations multiples et plurivoques.

Nous savons que ce qui fait obstacle à la narration de la violence, notamment de la violence extrême, c'est l'expérience même du massacreur qui vit quelque chose d'indicible. Et s'il cherche à dire, alors fréquemment il attribue la violence à l'autre ou l'euphémise. Les écrivains sont parfois les seuls à rompre le pacte du silence, en décrivant les actes de violence : soit pour la justifier, comme l'écrivain allemand Paul Oskar Höcker, qui commente en ces termes l'exécution sommaire d'un jeune garçon belge pendant la Première Guerre mondiale : “ *Voilà une fripouille fusillée qui ne mérite aucune pitié, la salve retentit* ” (cité dans El Kenz, p. 312) ; soit pour l'évoquer, sans s'en indigner véritablement, comme Pierre Loti ; soit, après un long cheminement, pour la refouler, comme Jules Roy ; soit pour la dénoncer, comme Léon Werth dans *Cochinchine* et dans *Clavel Soldat*, ou comme Roger Vercel dans *Capitaine Conan*, ou bien encore Yvonne Schultz dans *La griffe des Jauniers*. Cette dernière décrit une des formes de violence les plus occultées, le

viol. La scène se passe dans les cales d'un bateau où sont entassés des travailleurs vietnamiens réquisitionnés pour aller travailler dans les plantations de Nouvelle-Calédonie : “ *Dans la pénombre brune, l'homme distingua une fillette. Complètement dépouillée de ses vêtements par les quatre bandits qui l'avaient saisie, elle gisait, nue... Seule dans la foule des émigrants, dès que le mal de mer l'avait terrassée, elle avait vu deux hommes l'empoigner, l'emporter. Deux autres la coincèrent dans un angle de la cale, et dans le roulis, ces quatre hommes, mettant un poing dans sa bouche pour étouffer ses cris, l'avaient violée, saccagée, tellement blessée, ouverte qu'à bout de souffrance et d'horreur elle se mourait de lente hémorragie* ” (Schultz, pp. 8-9).

Les renseignements que fournit la littérature sur la colonisation française au Viêt Nam sont effectivement incontournables. En dépit de ses visées esthétiques et de biais idéologiques, elle nous apporte des données socio-ethnographiques sur les formes de violence, les pratiques et le système de valeurs des acteurs du conflit que l'on peut confronter à d'autres sources. D'autre part, du fait de son pouvoir d'évocation et de l'efficacité de ses effets de réel, elle est susceptible d'influencer les représentations de son lectorat : “ *Il suffit à un texte narratif de facture « réaliste » de réussir son effet sociographique (réussite qui ne dépend que des concordances entre un système de marques textuelles et un système historiquement situé d'attentes littéraires) pour obtenir ipso facto le tout de l'effet sociologique, c'est-à-dire l'interprétation par le lecteur de tout ce que le roman dit du monde auquel il se réfère comme image « vraie », « typique », « représentative de la figure du monde réel »* ” (Passeron, p. 211).

Laurent Dartigues

(CNRS, Triangle, Lyon)

Alain Guillemin

(CNRS, Institut de recherche sur le Sud-Est Asiatique, Marseille)

BIBLIOGRAPHIE

1 . Ouvrages généraux

Benot Yves, *Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IVème République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La découverte, 1994.

Blanchard Pascal, Bancel Nicolas, Vergès Françoise, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.

Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

El Kenz David, (dir), *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard, 2005.

Hobsbawm Eric, *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle, 1914-1991*, Paris, Complexe/Monde diplomatique, 1999 (1^{ère} édition anglaise 1994).

Le Cour Grandmaison Olivier, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005.

Manceron Gilles, *1885 : Le tournant colonial de la République. Jules Ferry contre Georges Clémenceau, et autres affrontements parlementaires sur la conquête coloniale*, Paris, La Découverte/Poche, 2006.

Merle Isabelle, « De la légalisation de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question », in *Politix*, n°66, 2004, dossier : L'État colonial, pp. 137-162.

Mosse Georges L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette littératures (coll. Histoires), 1999 (1^{ère} édition anglaise 1990).

Mus Paul, *Le destin de l'Union Française. De l'Indo-Chine à l'Afrique*, Paris, Seuil, 1954.

Nordmann Charlotte, *Bourdieu/Rancière. La politique entre sociologie et philosophie*, Paris, Amsterdam-Poche, 2006.

Passeron Jean-Pierre, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan (coll. Essais & Recherches), 1991.

Ramognino Nicole, Frandji Daniel, Soldini Fabienne, Vergès Pierrette, *De la violence en général et des violences en particulier. La violence à l'école : l'étude de trois collèges de Marseille*, Rapport de recherche, mars 1997.

Ricoeur Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil (coll. L'Ordre philosophique), 2000.

Ruscio Alain, *La question coloniale dans l'humanité (1904-2004)*, Paris, La Dispute, 2005.

Wallerstein Immanuel, *L'universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris, Demopolis, 2008.

2 . Articles et Ouvrages sur le Viêt Nam

Aubert (Général), *Histoire militaire de l'Indochine française*, Tome 1, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931.

Barnhart James, *Violence and the civilizing mission : native justice in french colonial Vietnam, 1858-1914*, Ph. D. of philosophy, University of Chicago, 1999.

Brocheux Pierre, Hémerly Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, La Découverte, 2001 (1^{ère} édition 1994).

Fourniau Charles, *Annam-Tonkin 188-1896 : Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Le Bris E., « Complainte annamite sur la prise de Hué par les français », *Bulletin de amis du vieux Hué*, janvier-mars 1942, pp. 1-36.

Love Susan, *Le tây bô : Un pidgin français du Viêt Nam*, Diplôme d'Études approfondies Langage et parole (Études créoles et francophones), Université de Provence – Aix-Marseille I, sous la direction de Robert Chaudenson, 2001.

Monnet Paul, *Les Jauniers. Histoire vraie*, Paris, Gallimard, 1931.

Morlat Patrice, *La répression coloniale au Viêt Nam*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Ngo Van, *Viêt Nam 1920-1945, révolution et contre-révolution sous la domination coloniale*, Paris, L'insomniaque, 1995.

Ngo Van, *Au pays de la cloche fêlée : tribulation d'un cochinchinois à l'époque coloniale*, Montreuil, L'insomniaque, 2000.

Petitjean-Roget J., « Lettres du capitaine d'infanterie de marine J. Petitjean-Roget », *Bulletin des amis du vieux Hué*, juillet-septembre 1932, pp. 247-371.

Robequain Charles, *L'évolution économique de l'Indochine française*, Paris, Paul Hartmann, 1939.

Ruscio Alain, « L'opinion française et la guerre d'Indochine (1954-1954) », in *Vingtième siècle*, janvier-mars 1991, pp. 28-43.

Ruscio Alain, « Les intellectuels français et la guerre d'Indochine : une répétition générale », in : *Les guerres d'Indochine de 1945 à 1975*, C. R. Ageron et P. Devilliers (dir.), Cahiers de l'IHTP, n° 34, juin 1996, pp. 114-129.

Roubaud Louis, Viêt Nam, *La tragédie indochinoise*, Paris, Valois, 1931.

Rousseau Sabine, *La colombe et le napalm. Des chrétiens français contre les guerres d'Indochine et du Viêt Nam (1945- 1975)*, Paris, Éditions du CNRS, 2002.

Viollis Andrée, *Indochine S.O.S.* Préface d'André Malraux, Paris, Gallimard, 1935.

3 . Littérature

Camilleri Andrea, *L'opéra de Vigàta*, Paris, Métailié, 1999.

Huu Ngoc et Françoise Corrèze, *Anthologie de la littérature populaire du Viêt Nam*, Paris, L'Harmattan, 1982.

Franchini Philippe, *Continental Saïgon*, Paris, Métailié, 1976.

Dorgelès Roland, *Sur la route mandarine*, Paris, Albin Michel, 1931.

Oska-Höcker Paul, *An der Spitze meinem Kompanie* (À la tête de ma petite compagnie), Berlin, 1914.

Roy Jules, *Bataille dans la rizièrre*, Paris, Gallimard, 1953.

Roy Jules, *Le fleuve rouge*, Gallimard, 1957.

Roy Jules, *Les belles croisades*, Gallimard, 1959.

Roy Jules, *Mémoires barbares*, Albin Michel, 1989.

Schultz Yvonne, *Dans la griffe des jauniers*, Paris, Plon, 1941. (1^{ère} édition, Plon et Nourrit, 1931)

Vercel Roger, *Capitaine Conan*, Paris, Livre de poche, 2005. (1^{ère} édition, Albin, Michel, 1936).

Werth Léon, *Cochinchine*, Paris, Viviane Hamy, 1997 (1^{ère} édition 1926).

Werth Léon, *Clavel soldat*, Paris, Viviane Hamy, 1993 (1^{ère} édition, 1919).

Yacine Kateb, *L'homme aux sandales de caoutchouc*, Paris Seuil, 1970.

Au Tonkin

Tous les lettrés ont certainement reconnu l'auteur des admirables **impressions** que le **Figaro** a publié sur la guerre du Tonkin et la prise des forts de Hué ; aussi n'y a-t-il plus d'inconvénient à dire aujourd'hui que ces pages magistrales sont l'œuvre de Pierre Loti, l'auteur du **Mariage de Loti**, du **Roman du Spahi** et de ce récit qui, après avoir charmé les lecteurs de la **Revue des Deux Mondes**, va être le succès de l'hiver pour l'éditeur Calmann-Lévy, **Mon frère Yves**.

La prise de Hué

II

Dans le campement des marins de l'*Atalante*. Nuit du 20 Août

Au milieu de la lumière matinale qui était fraîche et bleue, ces flammes étaient d'un rouge extraordinaire ; elles n'éclairaient pas, elles étaient sombres comme du sang. On les regardait se tordre, se mêler, se dépêcher de tout consumer ; les fumées, d'un noir intense répandaient une puanteur âcre et musquée. Sur les toits de pagodes, au milieu des diableries, parmi toutes les griffes ouvertes, toutes les queues fourchues, tous les dards, cela semblait d'abord assez naturel de voir courir les langues rouges du feu. Mais tous les petits monstres de plâtre s'étaient mis à crépiter, à éclater, lançant de droite à gauche leurs écailles en porcelaine bleue, leurs yeux méchants en boules de cristal, et ils s'étaient effondrés avec les solives dans les trous béants de sanctuaires.

Les matelots devenaient difficiles à retenir ; ils voulaient descendre dans ce village, fouiller sous les arbres, en finir avec les gens de Tu-Duc. Un danger inutile, car évidemment les pauvres fuyards allaient être obligés de d'en sortir, et alors la route d'en bas, qui passait au pied même du fort, deviendrait leur seule issue.

On avait réglé les hausses pour la distance, chargé les *magasins* des fusils : on avait tranquillement tout préparé pour les tuer au passage. Et, en les attendant, on regardait là-bas le mouvement combiné des autres troupes françaises, qui s'accélérait vers le Sud, les ennemis qui fuyaient, les

pavillons d'Annam qui s'amaient. La grande batterie du *Magasin-au-riz* était prise, les villages de derrière brûlaient avec des flammes rouges et des fumées noires Et on se réjouissait de voir tous ces incendies, de voir comme tout allait vite et bien, comme tout ce pays flambait. On avait plus conscience de rien et tous les sentiments s'absorbaient dans cette étonnante joie de détruire.

En effet, ils avaient passé sous le feu des marins de l'*Atalante*, ces fuyards attendus. On les avait vu paraître, se masser à moitié roussis, à la sortie de leur village : hésitant encore, se retroussant très haut pour mieux courir, se couvrant la tête en prévision des balles, avec des bouts de planches, des nattes, des boucliers d'osier. — précaution enfantines, comme on en prendrait contre une ondée. Et puis ils avaient essayé de passer en courant à toutes jambes.

Alors la grande tuerie avait commencé. On avait fait des *feux de salves*, deux et c'était plaisir de voir ces gerbes de balles, si facilement dirigeables, s'abattre sur eux deux fois par minute au commandement, d'une manière méthodique et sûre. C'était un espèce d'arrosage, qui les couchaient tous par groupes, dans un éclaboussement de sable et de gravier.

On en voyait d'absolument fous, qui se relevaient, pris d'un vertige de courir, comme des bêtes blessées ; ils faisaient en zigzags, et tout de travers, cette course de la mort, se retroussant jusqu'aux reins d'une manière comique ; leurs chignons dénoués, leurs grands cheveux leur donnant un air de femme.

D'autres se jetaient à la nage dans la lagune, se couvrant la tête, toujours avec des abris d'osier et de paille, cherchant à gagner les jonques. On les tuait dans l'eau.

Il y avait de très bons plongeurs qui restaient longtemps au fond ; on réussissait quand même à les attraper, quand ils mettaient la tête dehors pour prendre une gorgée d'air, comme des phoques.

Et puis on s'amusait à compter les morts cinquante à gauche, quatre-vingts à droite ; dans les villages on les voyaient par petit tas ; quelques-uns tous roussis n'avaient pas fini de remuer : un bras, une jambe se raidissait tout droit, dans une crispation ; ou bien on entendait un grand cri horrible.

Avec ceux qui étaient tombés dans les forts du Sud, cela pouvait bien faire huit cents ou mille. Les matelots discutaient là-dessus, établissaient même des paris sur la quantité.

Un fort annamite de la grande terre venait d'envoyer, au milieu d'eux, trois boulets parfaitement pointés, qui, par une rare chance, avaient traversé les groupes sans toucher personne. Ils n'y avaient même pas pris garde, tant ils étaient occupés à guetter les passants et les nageurs.

Il n'en restait plus guère pourtant. A peine neuf heures du matin, et déjà tout semblait fini ; la compagnie du *Bayard* et l'infanterie venait d'enlever là-bas le fort circulaire du sud, armé de plus de cent canons ; son grand pavillon jaune, le dernier, était par terre, et de ce côté encore les fuyards affolés se jetaient en masse dans l'eau, en se cachant la tête, poursuivis par les feux de salve. En moins de trois heures, le mouvement français s'était opéré avec une précision et un bonheur surprenants ; la déroute du roi d'Annam était achevée.

Le bruit de l'artillerie, les coups secs des gros canons avaient cessé partout ; les bâtiments de l'escadre ne tiraient plus, ils se tenaient tranquilles sur l'eau très bleue.

Et puis une foule blanche s'était répandue en courant dans les mâtures ; tous les matelots restés à bord étaient montés dans les haubans, face à terre et criaient ensemble : « Hurrah ! » en agitant leurs chapeaux. C'était la fin.

Déjà la chaleur accablante, une réverbération mortelle sur ces sables ; les grandes fumées des villages incendiés montaient toujours très droites, puis s'épanouissait tout en haut de l'air en gigantesques parasols noirs.

Plus personne à tuer. Alors les matelots, la tête perdue de soleil, de bruit, sortaient du fort et descendaient se jeter sur les blessés avec une espèce de tremblement nerveux. Ceux qui haletaient de peur, tapis dans des trous ; qui *faisaient les morts*, cachés sous des nattes ; qui râlaient en tendant les mains pour demander grâce ; qui criaient « Han ! ...Han ... » d'une voix déchirante, ils les achevaient, en les crevant à coups de baïonnette, en leur cassant la tête à coups de crosse.

Des petits « boys » de Saïgon, efféminés et féroces – domestiques annamites venus à la suite de l'infanterie – s'étaient répandus parmi les matelots, les appelaient quand ils avaient déniché quelque malheureux caché dans un coin, les tiraient par le bras, disant : « Monsieur, encore un par ici, encore par là ! ... Vite viens, monsieur, lui faire pan, pan, pan ! »

On ne les reconnaissait plus les matelots ; ils étaient fous. – On voulait les retenir , – On leur disait : « Mais c'est sale et lâche mes pauvres amis, ce que vous faites là »

Eux répondaient :

- Des sauvages, cap'taine ! – Ils ont bien promené la tête du commandant Rivière au bout d'un bâton, dans leur ville !

- Ça des vrais hommes capitaine ? – Si c'était nous les battus, ils nous auraient coupés en morceaux – vous savez bien – ou sciés entre deux planches !

Rien à répondre à cela ; c'était vrai – et on les laissait à leur sombre travail.

Après tout, en extrême Orient, ce sont les lois de la guerre. Et puis, quand on arrive avec une petite poignée d'hommes pour imposer sa loi à tout un pays immense, l'entreprise est si aventureuse, qu'il faut beaucoup de morts, jeter beaucoup de terreur, sous peine de succomber soi-même.

A l'approche de midi, tous les gens de l'*Atalante* avaient peu à peu rallié ce petit fort, qu'ils devaient occuper jusqu'au lendemain par ordre du commandant supérieur. Ils étaient très épuisés de fatigue, de surexcitation nerveuse et de soif. Les dunes roses miroitaient d'une manière insoutenable, sous ce soleil qui était au zénith ; la lumière tombait d'aplomb, éblouissante, et les hommes debout n'avaient sur le sable que des ombres toutes courtes qui s'arrêtaient entre leurs pieds.

Et cette grande terre d'Annam qu'on apercevait de l'autre côté de la lagune semblait un Éden avec ses hautes montagnes bleues, ses vallées fraîches et boisées. On songait à cette ville immense de Hué qui était là derrière ses rideaux de verdure, à peine défendue maintenant, et pleine de mystérieux trésors. Sans doute on irait demain et ce serait la vraie fête.

L'heure du dîner était venue et l'on avait commencé à s'installer pour faire le plus commodément possible un maigre repas de campagne avec des vivres de bord. Par bonheur, il y avait là, à petite distance, la case portative d'un mandarin militaire en fuite depuis la veille ; une case très vaste, tout en bambous et en roseaux, en treillages fins élégants, d'une légèreté extrême. On l'avait approchée, avec ses bancs de rotin, ses fauteuils, et l'on s'y était assis bien à l'abri contre l'ardent soleil.

Mauvaise surprise : le vin se trouvait *court*, malgré les ordres formels de l'amiral et du commandant de l'*Atalante*. C'était à n'y rien comprendre ... Tant pis ! on avait mis un peu plus d'eau dans les bidons, et dîné très gaiement quand même.

Ils avaient tous ramassé des lances ; des hardes, des chapelets de *sapèques*, et portaient, enroulées autour des reins, de belles bandes d'étoffe de différentes couleurs chinoises. (Les matelots aiment toujours beaucoup les ceintures.) Ils prenaient des airs de triomphateurs, sous des parasols magnifiques ; ou bien jouaient négligemment de l'éventail et agitaient des chasse-mouche de plumes.

Avec ce peu d'ombre et de repos , le calme s'était fait dans ces têtes très jeunes, la réaction s'était accomplie ; ils étaient redevenus eux-mêmes, tout écoeurés d'avoir été si cruels.

L'un d'eux, entendant un blessé crier dehors, s'était levé pour aller lui faire boire, à son propre bidon, sa réserve de vin et d'eau.

L'incendie du village s'éteignait doucement ; on ne voyait plus que çà et là quelques flammèches rouges au milieu de décombres noirs. Trois ou quatre maisons n'avaient pas brûlé. Deux pagodes aussi restaient debout ; la plus rapprochée du fort, en achevant de se consumer, avait tout à coup répandu un parfum suave de baume et d'encens.

Les matelots avaient tous quitté leur toit de bambous ; un peu fatigués pourtant, et aveuglés de lumière ils erraient sous ce dangereux soleil de deux heures, cherchant encore les blessés ; mais pour les faire boire, leur porter du riz ; les arranger mieux sur le sable ; les coucher, la tête plus haute. Ils ramassaient des chapeaux chinois pour les coiffer, des nattes pour leur faire des petits abris contre la chaleur. Et eux, les hommes jaunes qui inventent pour leurs prisonniers des raffinements de supplices, les regardaient avec des yeux de surprise et de reconnaissance ; ils leur faisaient *merci* avec de pauvres mains tremblantes ; surtout ils osaient maintenant exhaler tout haut les râles qui soulagent : « Han ! ... Han ! » qu'ils retenaient depuis le matin, pour avoir l'air d'être morts.

Il y avait des cadavres déjà bien affreux, ceux contre lesquels s'étaient acharnés les baïonnettes ; les yeux sortis ; le corps tout criblé, tout lardé, tout à trous. Et de grosses mouches-à-bœufs les mangeaient.